



Paris, le 22 septembre 2015

JOËLLE
GARRIAUD-MAYLAM

Monsieur Michel Sapin
Ministre des Finances et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

SENATEUR
REPRESENTANT
LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

Objet : Versement en monnaie locale des cotisations d'assurance maladie

Cher Monsieur le Ministre,

SECRETAIRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET
DES FORCES ARMEES

Permettez-moi d'attirer votre attention sur ma question écrite n°10545 du 20 février 2014, toujours en attente de réponse malgré une question de rappel n° 14523 du 15 janvier 2015. J'y suggérerais d'autoriser les Français de l'étranger à régler en monnaie locale leurs cotisations volontaires à l'assurance maladie et vieillesse.

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION
AUX DROITS DES FEMMES ET
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES

La législation bancaire ne permet en effet pas à la caisse des Français de l'étranger (CFE) et aux autres organismes similaires, tels que la CRE ou l'IRCAFEX, d'accepter le règlement des cotisations par un prélèvement sur un compte bancaire étranger. Les assurés sont donc dans l'obligation de disposer d'un compte bancaire en euros, à partir duquel les cotisations peuvent être réglées en ligne. Cette exigence, coûteuse et complexe pour tous ceux dont l'ensemble ou la majorité des revenus est en monnaie étrangère, pénalise particulièrement les Français modestes vivant dans des pays dont la monnaie locale n'est pas convertible.

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

La mise en place de la norme SEPA, depuis le 1er février 2014, a facilité le prélèvement des cotisations sur des comptes bancaires d'autres États membres de l'Union européenne, mais n'a nullement modifié la donne pour les Français établis hors d'Europe. Il semblerait par ailleurs que la CFE ait, dans quelques pays, mis en place un paiement au guichet en monnaie locale, mais ces progrès restent trop parcellaires. Dans un souci de simplification et d'équité, il est donc indispensable de garantir aux Français de l'étranger le droit de régler leurs cotisations en monnaie locale.

RAPPORTEUR GENERAL A L'ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DE L'OTAN

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

A l'occasion du débat sur le projet de loi de santé, j'avais déposé un amendement en ce sens, qui a hélas été déclaré irrecevable au motif qu'il créerait des charges financières supplémentaires. Je vous serais donc reconnaissante, en coordination avec le Ministère de la Santé et des Affaires sociales, de remédier au plus vite à ce problème, et ce, si possible, dès la prochaine loi de financement de la sécurité sociale.

REPRESENTANT LE SENAT A
LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette suggestion, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

REPRESENTANT LE SENAT
A LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'ELIMINATION DES
MINES ANTIPERSONNEL

Bien sincèrement

J. Garriaud
Joëlle Garriaud-Maylam

REPRESENTANT LE SENAT AU
CONSEIL SUPERIEUR DE LA RESERVE
MILITAIRE

CC : Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé

SECRETAIRE NATIONALE
DES REPUBLICAINS A LA COOPERATION
ET A LA FRANCOPHONIE